



## PRÉFET DU FINISTÈRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 13 août 2022

## Incendies en cours sur le secteur des Monts d'Arrée – point de situation au 13 août 2022 à 19h

**Si la majorité des feux sont fixés, plusieurs foyers se sont réactivés sur le secteur des Monts d'Arrée ce samedi 13 août 2022. Les conditions météorologiques augmentent le risque de propagation (vents forcissants et tournants).**

Les sapeurs-pompiers du Finistère interviennent actuellement sur les secteurs suivants :

- **Huelgoat** : un feu virulent est en cours sur Trédudon Le Moine. Tous les moyens du secteur sont mobilisés (9 CCF). Il n'y a aucun point sensible dans l'axe du feu.
- **Brasparts** : depuis 13h, 11 reprises de feu en lisière ont été observés et 1 nouveau départ dans une zone non touchée jusque là.

2 bombardiers suédois ont effectué **42 largages cet après-midi sur le secteur Brasparts.**

Les avions reprennent leurs largages depuis 1h jusqu'à 21h toujours sur Brasparts.

*Le préfet du Finistère rappelle que les **routes suivantes (D785 entre Brasparts et la D11 ; D30 de St Rivoal à la D785 et D42 de St Rivoal à la D785) sont fermées à la circulation jusqu'au 16 août.***

*Par ailleurs, l'accès et la circulation dans les bois, forêts et landes sur une partie du*

### Contact presse

### Bureau de la communication interministérielle

Tél : 02 98 76 29 51 / 02 98 76 29 66

Mél : [pref-communication@finistere.gouv.fr](mailto:pref-communication@finistere.gouv.fr)

**territoire des communes de Berrien, Botmeur, Brasparts, Brennilis, Commana, Hanvec, Huelgoat, La Feuillée, Le Cloître-Saint-Thégonnec, Le Tréhou, Lopérec, Loqueffret, Plounéour-Ménez, Saint-Eloi, Saint-Rivoal, Scignac et Sizun, est réglementé (interdiction d'accès, de circulation et de stationnement pour le public aux bois, forêts et landes désignés ci-dessus, pour tous les moyens de circulation, motorisés ou non, dont la marche à pied. Le stationnement est interdit sur les parkings inclus dans les secteurs concernés.**

*Ces interdictions ne s'appliquent pas aux personnes chargées de missions de service public dans l'exercice de leur mission, aux propriétaires forestiers et à leurs ayants droits.*

**Le préfet du Finistère invite la population à éviter le secteur afin de ne pas gêner le travail des forces engagées.**